

COVID-19

LE CHRU DE NANCY VOUS INFORME

**Face à l'évolution de la situation concernant le COVID-19,
la priorité est de protéger
les personnes hospitalisées et les personnels hospitaliers.**

**Les règles suivantes portent sur la présence
des proches et de la famille.**

LES VISITES AUX PATIENTS HOSPITALISÉS SONT DORÉNAVANT INTERDITES DANS TOUS LES SERVICES

- ▶ **En pédiatrie et en néonatalogie**
présence limitée aux parents des enfants hospitalisés
- ▶ **En maternité**
présence tolérée du conjoint sous conditions très strictes
(état de santé de la mère et du conjoint, uniquement en salle de naissance
lorsque l'accouchement est imminent, pas au bloc, pas de visite en post natal)
- ▶ **Pour les urgences et les consultations programmées maintenues**
présence d'un seul accompagnant autorisée

**AUCUNE EXCEPTION NE SERA CONSENTIE
POUR DES VISITEURS PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES GRIPPAUX OU ORL
(TOUX, RHINORRHÉE, ÉTERNUEMENT, FIÈVRE...)**

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION